



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LEIMBACH

10 - FORÊTS RELEVANT DU
RÉGIME FORESTIER

P
R
A
G
M
A
-
S
C
E

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU
APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 11 MARS 2026

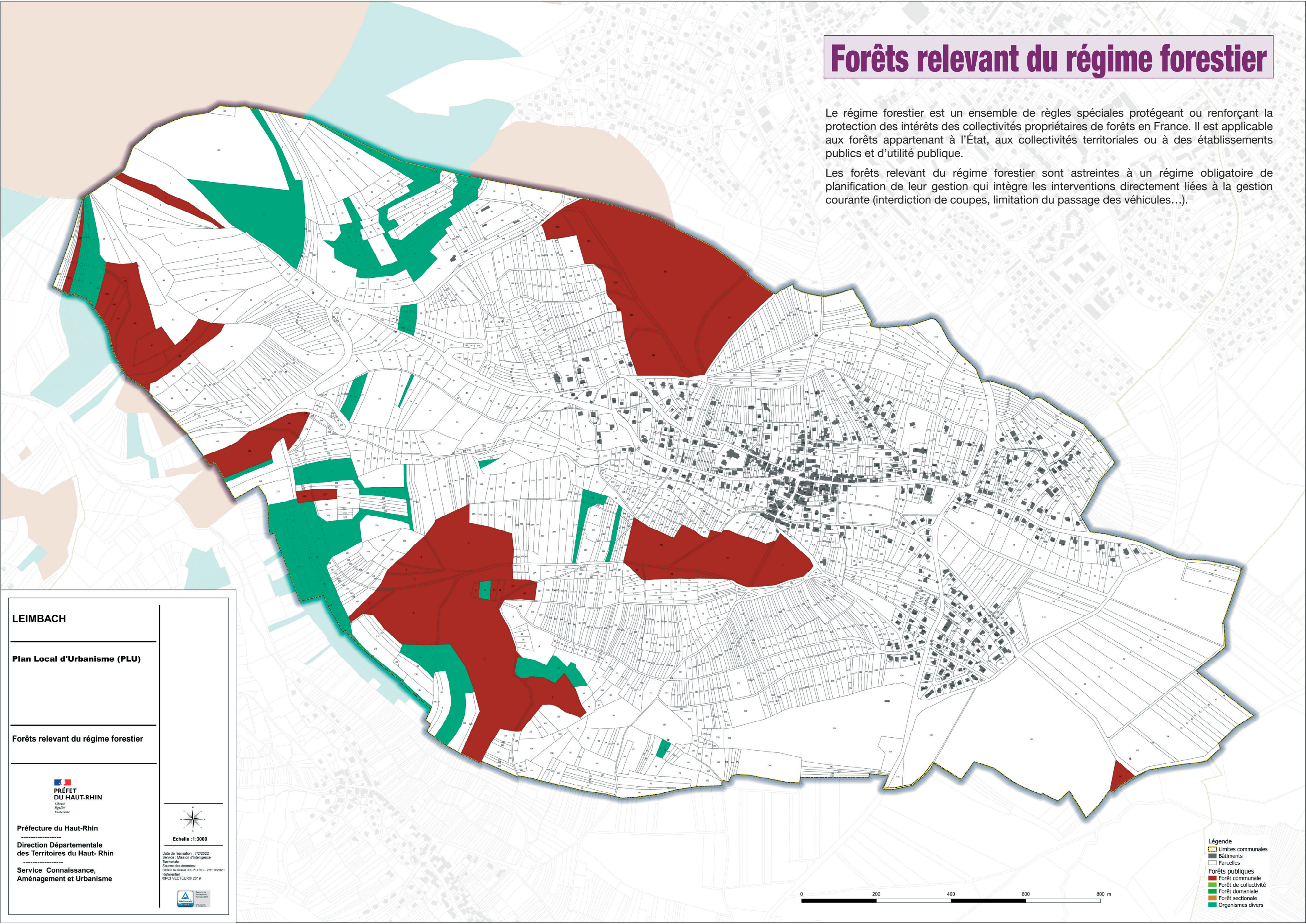
P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 24 MARS 2025

LE MAIRE

Forêts relevant du régime forestier

Le régime forestier est un ensemble de règles spéciales protégeant ou renforçant la protection des intérêts des collectivités propriétaires de forêts en France. Il est applicable aux forêts appartenant à l'État, aux collectivités territoriales ou à des établissements publics et d'utilité publique.

Les forêts relevant du régime forestier sont astreintes à un régime obligatoire de planification de leur gestion qui intègre les interventions directement liées à la gestion courante (interdiction de coupes, limitation du passage des véhicules...).



LEIMBACH

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Forêts relevant du régime forestier



Préfecture du Haut-Rhin
Direction Départementale
des Territoires du Haut- Rhin
Service Connaissance,
Aménagement et Urbanisme



Echelle :1:3000

Date de réalisation : 7/2/2022
Service : Mission d'Intelligence
Territoriale
Source des données:
Office National des Forêts - 28/10/2021
Référéntiel:
BPCI VECTEURS 2019



- Légende
- Limites communales
 - Bâtiments
 - Parcelles
 - Forêts publiques
 - Forêt communale
 - Forêt de collectivité
 - Forêt domaniale
 - Forêt sectionale
 - Organismes divers

0 200 400 600 800 m